

Propositions NAO 2022

➤ Budget fond de solidarité 160 000€ + 40 000€ fond exceptionnel avec possibilité d'obtenir 30 000€ supplémentaire au budget fond de solidarité si besoin. → Actuellement 260 000€ repartit comme suit 220 000€ fond de solidarité + 40 000€ fond exceptionnel. La CFDT souhaite maintenir le budget alloué au fond de solidarité et augmenter le fond exceptionnel qui est de plus en plus sollicité.

➤ Prime de tutorat à 130€ soit 10€ de plus au montant actuel qui est de 120€

➤ budget de 100 000€ pour réduire l'écart des salaires Femmes Hommes.

D'une année à l'autre le budget proposé lors des NAO reste le même.

➤ Remise sur achat 12% applicable du 1er avril au 31 décembre 2022.

Actuellement 10%, la CFDT indique que cette remise a impact sur les frais du personnel, c'est pourquoi la CFDT souhaite augmenter le salaire plutôt que cette remise.

➤ Création du niveau 2C à partir de 20 ans d'ancienneté à compter du 1er avril.

La CFDT a demandé la création du niveau 2C, mais aussi le passage automatique au niveau C pour toutes les fonctions au bout de 5 ans d'ancienneté.

➤ Création du niveau 6C pour un AM par magasin pour les magasins dont la structure d'encadrement ne comporte pas de cadre en dehors du directeur.

➤ Le salarié concerné par le 6C se verra proposer une revalorisation de salaire, s'il est inférieur au minima de la grille de salaire correspondant au niveau 6C

➤ Budget ASC 0,9 de la MS. Actuellement il est de 0,8

➤ Clause de revoyure qui prendra en compte la situation économique à mi année. Nous attendons le texte final.

➤ Augmentation de salaire pour les employés en deux fois, au 1er février pour tous les salariés au-dessus de la grille de salaire augmentation de 1,3%

Le 1er juillet augmentation de 1,3% pour ceux qui sont au-dessus de la grille de salaire, pour les autres se référer à la grille ci-dessous.

ATTENTION le taux indiqué dans la grille du 1er juillet correspond à la somme du taux d'augmentation de février + celui de juillet.



La CFDT a demandé un taux à minima à la hauteur du taux d'inflation, sans succès.

➤ Augmentation des AM et cadres, 2% d'augmentation retro actif au 1er janvier

➤ 100€ pour les AM et cadre qui travaillent le dimanche

Pour ceux qui sont déjà à la grille, se référer à celles-ci :

Revalorisation de la grille des salaires minima bruts applicables pour les employés de la Société CSF de la manière suivante, sur les arrêtés de paie du mois de mars 2022, avec effet rétroactif au 1er février 2022 :

Niveaux En cas de promotion interne, la durée de la période d'accueil est réduite de moitié	Taux Horaire en € TTE	Mensuel en € (151h67)	Tx Horaire en € Pause Incluse	SMMG en € (Salaire Mensuel Minimum Garanti)
Niveau 1				
1 A (6 premiers mois)	10,585	1 605,43	11,114	1 685,66
1 B	10,585	1 605,43	11,114	1 685,66
Niveau 2				
2 A (6 premiers mois)	10,638	1 613,47	11,170	1 694,15
2B	10,809	1 639,40	11,349	1 721,30
2C	10,877	1 649,71	11,421	1 732,22
Niveau 3				
3 A (12 premiers mois)	10,725	1 626,66	11,261	1 707,96
3B	10,945	1 660,03	11,492	1 742,99
3C	10,989	1 666,70	11,538	1 749,97
Niveau 4				
4 A (24 premiers mois)	10,901	1 653,35	11,446	1 736,01
4 B	11,566	1 754,22	12,144	1 841,88
4 C	11,743	1 781,06	12,330	1 870,09

Revalorisation de la grille des salaires minima bruts applicables pour les employés de la Société CSF de la manière suivante, au 1er juillet 2022 :

Niveaux En cas de promotion interne, la durée de la période d'accueil est réduite de moitié	Taux Horaire en € TTE	Mensuel en € (151h67)	Tx Horaire en € Pause Incluse	SMMG en € (Salaire Mensuel Minimum Garanti)
Niveau 1				
1 A (6 premiers mois)	10,585	1 605,43	11,114	1 685,66
1 B	10,585	1 605,43	11,114	1 685,66
Niveau 2				
2 A (6 premiers mois)	10,690	1 621,35	11,225	1 702,50
2B	10,971	1 663,97	11,520	1 747,24
2C	11,040	1 674,44	11,592	1 758,16
Niveau 3				
3 A (12 premiers mois)	10,778	1 634,70	11,317	1 716,45
3B	11,110	1 685,05	11,666	1 769,38
3C	11,131	1 688,24	11,688	1 772,72
Niveau 4				
4 A (24 premiers mois)	11,010	1 669,89	11,561	1 753,46
4 B	11,739	1 780,45	12,326	1 869,48
4 C	11,896	1 804,27	12,491	1 894,51

Revalorisation de la grille des salaires minima bruts applicables pour les agents de maîtrise et les cadres (niveau 7 et 8) de la Société CSF de la manière suivante, sur les arrêtés de paie du mois de mars 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 :

Forfait Minimum Maîtrise 43h25 / semaine	
5 A	2 199 €
5 B (Après 3 ans dans le niveau)	2 212 €
6 A	2 325 €
6 B (Après 3 ans dans le niveau)	2 339 €
6C	2 439 €

Forfait Minimum Cadre 216 jours / an	
7	2 697 €
7 B (Après 3 ans dans le niveau)	2 797 €
7 C	2 988 €
8	3 645 €
8 (Après 3 ans dans le niveau)	3 783 €